

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 42

Artikel: A la vesita d'écoula
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190603>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la vesita d'écoula.

A la vesita que sè fà ti lè z'ans ao sailli-frou, lo menistrè dit adé cauquiès bounès parolès po eincoradzi lè z'einfants à bin recordâ et à profitâ dè l'ao dzouveno teimps ; mà ne sè geinè pas dè bramâ lè parejào et clliào que font l'écoula à la bernarda trào soveint.

A la vesita dè stu sailli, lo menistrè, qu'étai malado, n'a pas pu veni, et l'est Louis à Pierro, qu'est dè la coumechon dâi z'écoulès, qu'a du fèrè lo discou. Assebin quand l'ont z'u fini, et dévant dè lè laissi sailli po sè reintornâ, l'ao z'a de :

— Z'einfants ! ora que n'eint fini la vesita, vo deri tot net que m'a fé pliési dè vairè que y'ein a on part d'eintrè vo que sont dein lè premi dè l'écoula. C'est bon signo. Mâ y'ein a trào dein lè derrâi. Vu don vo recoumandâ dè mi recordâ, kâ se vo volliâi, vo pâodè ti ètrè dein la premiere mâiti dè l'écoula. Appliquâ-vo don mi du z'ora ein lè, et que l'an que vint, n'y ein aussè min à la quiva et ni dein lè derrâi bancs. Y'é de.

La serveinta et le lettrès.

Onna dama qu'est z'ua passâ trài senannès à la montagne tandi lo tsautein, avâi laissi sa serveinta soletta à l'hotè et lâi avâi de dè lâi einvoyi lè lettrès que porriont arrevâ pè la pousta tandi que l'étai via ; mà diabe la iena que la serveinta lâi espédiâ.

Quand la dama revegne et que le ve on moué dè lettrès su la trabilia, le bramâ la serveinta et lâi demandâ porquì le n'avâi pas einvoyi clliào lettrès, coumeint le lo lâi avâi recoumandâ.

— Eh bin, noutra maïtra, repond la serveinta, lâi é bin peinsâ ; mà quand y'é vu que n'iaivâi rein dè bin importeint dein clliào lettrès et que cein ne pressavè pas, y'é peinsâ que n'étai pas la peina dè lè z'espédiyi.

LA GRACE D'UN PÈRE

par Alfred DES ESSARTS.

VI

Le lendemain, on attendait avec anxiété, à l'hôtel de Chailly, la décision du roi. La marquise qui, la veille, eût tremblé de se compromettre en protégeant le baron, paraissait enchantée de l'acte courageux de Sabine. Elle s'apprétaît à profiter du bonheur sans avoir partagé l'adversité.

Le baron, dont on ignorait encore le nom véritable, ne semblait pas le moins intéressé à la réussite de l'entreprise. Il lui fallait dévorer une partie de son tourment et parler avec sang-froid d'une chose qu'il considérait comme sa sentence de vie ou de mort. Olivier, qui s'était présenté chez la marquise, afin d'apprendre le résultat des efforts de Sabine, Olivier seul comprenait la souffrance du baron et n'osait le lui avouer. Cependant il lui dit :

— Rassurez-vous, tout ira bien.

— Je ne le crois pas, répondit le vieillard, et ce qui me préoccupe, c'est le sort de cette noble demoiselle Sabine, destinée à languir de nouveau dans la solitude.

— Oh ! s'écria le jeune seigneur, quand les anges apparaissent au monde, le monde ne leur permet pas de s'enfuir ainsi. M^{lle} de Kersac a déjà inspiré un amour profond, sincère, dévoué. Celui qui l'admire la suivra

partout ; et si elle daigne accepter le nom du comte de Linange, elle retrouvera la fortune et le rang qu'elle a perdus. Ah ! monsieur Fabrice, le baron ne repoussera-t-il pas ma demande ?

— La repousser ! dit celui-ci, la voix pleine de larmes ; monsieur le comte, il en sera à jamais reconnaissant. Mais comment croire...

En cet instant, une voiture, précédée d'un brigadier de la maréchaussée à cheval, s'arrêta devant l'hôtel. Deux lieutenants de la prévôté et un second brigadier en descendirent. Bientôt la porte du salon où étaient réunis la marquise, la baronne, Sabine, Olivier et le faux Fabrice s'ouvrit brusquement.

— Le baron de Kersac ? demanda l'un des deux officiers publics.

— Le baron de Kersac n'est pas ici, répondit Madeleine, d'une voix tremblante d'émotion. Il est resté en Bretagne, dans son château.

— Par ordre de Sa Majesté, reprit l'officier dont le flegme contrastait avec l'agitation des assistants, ayant pris depuis ce matin des informations sur le baron de Kersac, nous avons découvert qu'il habite avec vous l'hôtel de Chailly, et que, sous le nom de *Fabrice*, il se fait passer pour votre intendant.

Un silence morne succéda à ces paroles. M^{me} et M^{lle} de Kersac étaient accablées. Quant à la marquise, elle lançait des regards furieux à sa cousine.

— Vous avez raison, dit le vieillard en s'avancant d'un pas fier. En présence du danger, je ne cacherai pas mon titre. Je suis le baron de Kersac. Qu'exigez-vous de moi ?

— Que vous nous suiviez tous trois.

Sans opposer une résistance inutile, le baron, Madeleine et Sabine montèrent dans le carrosse, qui s'éloigna rapidement. Lorsqu'il fut devant la maison héréditaire des Kersac, il s'arrêta. Les officiers civils firent descendre les anciens propriétaires de l'hôtel. Alors un des lieutenants choisit, dans un énorme trousseau, la grosse clef de la grille. La serrure étant ouverte, — et ce fut chose difficile, — la porte roula sur ses gonds rouillés. Puis, toujours accompagné de la noble famille, le lieutenant traversa la grande cour et le vestibule, monta l'escalier de pierre, parcourut chaque appartement, brisant partout les scels judiciaires. Quand il eut terminé les devoirs de sa charge, il déroula un parchemin et lut ce qui suit :

« Nous, Louis, quatorzième du nom, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, ordonnons la rémission de la peine du baron de Kersac, et qu'il lui soit fait restitution de ses biens, confisqués par notre auguste mère, au temps de notre minorité.

» Le tout devant être exécuté par les soins de notre lieutenant de la prévôté.

» Ce 25^e jour de septembre 1672.

» Signé : LOUIS. »

Un mois après cet heureux événement, les appartements du vieil hôtel de Kersac étincelaient sous les feux des lustres. On avait secoué les tentures poudreuses, lavé les glaces ternies, ravivé les peintures décolorées. Une foule émerveillée s'y pressait. La joie éclatait dans les regards du baron. Il allait de salon en salon, dévissant, folâtrant comme aux beaux jours de sa jeunesse. Mais lorsqu'il pensa que la compagnie était au grand complet, il prit Sabine d'une main et Olivier de l'autre.

— J'ai l'honneur, dit-il à ses amis, de vous présenter mon futur gendre, M. le comte de Linange. Lorsque j'étais pauvre et disgracié, il m'a demandé la main de ma fille : je la lui accorde, maintenant que je suis rentré en faveur. Sa Majesté, qui donne pour dot à Sabine la magnifique terre de Chenelay, a daigné combler la mesure